

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **16 novembre 2022** à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

347-11-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 16 novembre 2022 soit ouverte à 19 h.

Adoptée à l’unanimité

348-11-2022 2. LECTURE DE L’AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l’avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 19 h, le 16 novembre 2022, à la salle du conseil de l’hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l’avis de convocation
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du règlement CV. 576 – Dépense et emprunt pour l’exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d’une partie du chemin du domaine sur une longueur de 165

mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccords et l'ajout de compteurs d'eau

5. Budget – Floconnades 2023
6. Société canadienne de la Croix-Rouge – Amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés
7. Société canadienne de la Croix-Rouge – Cotisation 2023
8. Autorisation de signature vente des lots 3 044 476 – 3 045 949
9. Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs sportifs et culturels – Koraly Gervais
10. Nominations au conseil administratif – Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 14 novembre 2022, par monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

349-11-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 16 novembre 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

350-11-2022 **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 576 – DÉPENSE ET EMPRUNT DE 1 600 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE, DE TROTTOIRS DANS CERTAINS SECTEURS ET DU DÉPLACEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU DOMAINE SUR UNE LONGUEUR DE 165 MÈTRES POUR L'AQUEDUC, LE SANITAIRE ET LE PLUVIAL, LA CHAUSSÉE ET LA BORDURE DE RUE, LA CORRECTION DE DEUX RACCORDEMENTS ET L'AJOUT DE COMPTEURS D'EAU**

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'un dépôt de premier projet ont été donnés le 7 novembre 2022 en vertu des résolutions 332-11-2022 et 333-11-2022 pour le règlement CV. 576, lequel porte sur la dépense et l'emprunt de 1 600 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccords et l'achat de compteurs d'eau.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le règlement CV. 576, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

351-11-2022 **5. BUDGET – FLOCONNADES 2023**

ATTENDU QUE le service des loisirs, en partenariat avec l'organisme Cible Famille Brandon, organise, dans le cadre des Floconnades, deux journées d'activités, soit le dimanche 29 janvier 2023 et le samedi 4 février 2023.

ATTENDU QUE le dimanche 29 janvier 2023, ils souhaitent réaliser une glissade sur la rue Monday;

ATTENDU QUE le samedi 4 février 2023, ils souhaitent réaliser un spectacle de feu et lumière sur la rue Plante;

ATTENDU QUE pour la réalisation l'évènement, Cible Famille Brandon demande la contribution de l'équipe de la ville;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit un budget de **6003.82 \$** pour les deux journées d'activités.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de contribuer à la réalisation de la glissade sur la rue Monday en fournissant les effectifs et la machinerie nécessaires pour assurer la tenue des activités, sous la supervision du directeur des travaux publics;

QUE pour la glissade, le quadrilatère comprenant les rues Monday (de la rue Dequoy à Saint-Joseph) et St-Joseph (de Monday à Beausoleil) soient fermées à la circulation automobile;

QUE pour le spectacle de feu et lumière, la rue Plante (de la rue Dequoy à Robert) soit fermée à la circulation automobile;

QUE la Sûreté du Québec soit informée de ces fermetures de rues;

QUE la ville prête gratuitement les deux foyers afin de permettre aux participants de se réchauffer, ainsi que huit barricades pour les fermetures de rues;

QUE l'organisme obtienne l'autorisation et suivre les recommandations de monsieur André Roberge, chef préventionniste du Service Incendie de la ville, pour la tenue de cet événement;

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, assure la logistique nécessaire à la réalisation des événements de cette journée de même qu'à la remise appropriée de l'état des lieux, après la tenue des activités;

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés en fonction de la richesse foncière par la RFU, représentant **2 029.30 \$** pour la Ville de Saint-Gabriel et **3 974.52 \$** pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

352-11-2022

6. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – AMENDEMENT NO. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE la lettre d'entente de service aux sinistrés entre la ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge arrive à échéance au moins de janvier prochain;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de ladite lettre afin de refléter des changements de façons de faire au sein de la Croix-Rouge et l'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec, et que la nouvelle version sera prête au cours des prochains mois.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés précisant la prolongation d'une durée de 12 mois de la validité de l'entente ainsi que trois autres modifications devant être apportées;

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la direction, soit monsieur Michel St-Laurent ou madame Mireille Bibeau, soient autorisée à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

353-11-2022 7. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – COTISATION 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à la Société canadienne de la Croix-Rouge, la somme de **493.20 \$** représentant le montant de la contribution 2023 de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

354-11-2022 8. AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE DES LOTS 3 044 476 ET 3 045 949

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire et le directeur général à signer la promesse réciproque d'achat/vente des lots 3 044 476 et 3 045 949.

Adoptée à l'unanimité

355-11-2022 9. EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE AUX LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS – KORALY GERVAIS

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Koraly Gervais comme coordonnatrice aux loisirs sportifs et culturels payable selon les conditions de travail et l'Entente intermunicipale des loisirs de la Ville de Saint-Gabriel et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

QUE Monsieur le Maire, Gaétan Gravel, et Monsieur Michel-St-Laurent, directeur général, soient autorisés à signer le contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

356-11-2022 **10. NOMINATIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF – RÉGIE
INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL BRANDON**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment monsieur Stephen Subranni, représentant officiel de la Ville de Saint-Gabriel au conseil administratif de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon;

QUE madame Julie Croisetière soit nommée substitut de monsieur Subranni et que madame Julie Tessier soit nommée deuxième substitut au conseil administratif de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

Adoptée à l'unanimité

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

357-11-2022 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 16 novembre 2022 soit levée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article
53 de la Loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 17^e jour de novembre 2022.

Gaétan Gravel
Maire